

Séance du 04 octobre 2023

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M BORDAT Pierre - M DAVID Bruno - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M MAGLICA Georges ayant donné pouvoir M. SAVONNET Bernard – M CHEVALIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BORDAT Pierre

Objet de la délibération

1. 2. 6. Désignation du représentant du Conseil d'Orientation et de Surveillance à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

En application de l'article 6. 6. des statuts de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, chaque établissement adhérent est représenté par « *deux personnes physiques :*

- *Un membre élu ou nommé par le Maire appartenant au Conseil d'orientation et de surveillance [...]*
 - *Le dirigeant pour les caisses [...]*
- Le vote est porté par les représentants de la Caisse [...] »*

En application de l'article 6. 5. des statuts de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, « *le Conseil d'Orientation et de Surveillance [...] désigne les personnes physiques habilitées à représenter la Caisse [...] à l'Assemblée générale. Les personnes ainsi désignées exprimeront seules le vote de leur structure.*

La délibération des instances visées à l'alinéa précédent peut prévoir, en cas d'empêchement de son ou ses représentants, que celui-ci pourra donner mandat à une autre personne physique de représenter la Caisse [...] »

Afin de se conformer à ces statuts, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a désigné, à l'unanimité, le Vice-président du Conseil d'Orientation et de Surveillance et le Directeur général de l'établissement pour représenter le Crédit Municipal de Dijon auprès de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal et de les autoriser à donner mandat à une autre personne physique en cas d'empêchement.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 10 OCT. 2023

